

Maximin Chabrol
Chargé d'études énergie
et observation territoriale

AURAV, janvier 2017

RE-ENERGISER LA PLANIFICATION

Conférence de valorisation du partenariat Etat – Agences d'urbanisme
« Ré-enchantons la planification »

Nous assistons en France à une reconfiguration de la gestion de l'énergie qui se traduit par un transfert de compétences vers les collectivités territoriales. Avec la loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte, les politiques publiques locales disposent désormais d'un nouveau cadre d'action qui ouvre des opportunités nouvelles en matière énergétique et amène à repenser la planification en plaçant la question énergétique comme levier de l'aménagement et du développement territorial.

La planification n'est qu'un maillon de la chaîne d'actions énergétique mais elle peut contribuer à répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux de la transition énergétique et inscrire ainsi les territoires dans une dynamique globale, nationale et même planétaire.

En effet, le fait d'identifier de nouvelles ressources énergétiques dans les territoires, et d'identifier l'habitat et les mobilités comme des postes majeurs de consommation d'énergie pose la question du rôle de l'aménagement et de l'urbanisme dans le développement des EnR et la maîtrise des consommations.

Cela implique que la planification renouvelle ses outils, ses pratiques, son contenu, ses manières de faire, et qu'elle intègre de nouveaux acteurs, métiers et expertises.

La transition énergétique est l'opportunité de repenser la planification, de la revisiter, de la re-imaginer, de lui redonner de l'attrait car :

- elle transforme en ressources des espaces sans valeur a priori (production photovoltaïque sur les parkings, sur des sites pollués, etc.). Elle revisite les atouts des territoires au travers de leurs capacités de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie.
- elle représente des sources de financement à l'heure de la crise des finances publiques
- elle propose un autre regard sur la solidarité territoriale
- elle remet en cause les lieux communs sur le lien entre les formes urbaines et la consommation d'énergie

- Les objectifs de la France (loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte)
 - Diminuer de 40% les émissions de GES en 2030 par rapport à 1990
 - Réduire de 50% la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012
 - Réduire de 30% la consommation d'énergie fossile en 2030 par rapport à 2012
 - Porter la part des EnR à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 (15% en 2015) et à 40% de la production d'électricité
 - Diversifier la production électrique et baisser à 50% la part du nucléaire pour 2025 (77% en 2015)

- **1/ Transformer en ressources des espaces « passifs »**

- La transition énergétique conduit à rechercher des lieux et des modes de production nouveaux d'énergie. Ainsi, des sites généralement plutôt dévalorisés (car consommateurs d'espaces et symboles de l'énergie fossile) comme les parkings, peuvent retrouver une pleine utilité énergétique.
- Ces potentialités de nouvelles ressources énergétiques renouvelables existent dans tous les territoires, mais se pose la question de l'échelle de mise en œuvre et de l'échelle de l'autonomie et de la solidarité énergétique (Commune, intercommunalité, département, PNR...). Chaque collectivité possède un bout de solution pour :
 - Mobiliser le bâti pour produire de l'énergie
 - Promouvoir les projets collectifs ou mutualisés (centrales villageoises, chaufferie collective, réseau de chaleur, etc.)

- **2/ Des sources de financement à l'heure de la crise des finances publiques**

Les collectivités territoriales connaissent des difficultés financières récurrentes. Elles peinent de plus en plus à financer des opérations d'urbanisme ambitieuses. Dans ce cadre, les EnR présentent des opportunités financières pour les collectivités et EPCI au travers de la fiscalité induite (Taxe IFRER et CET) mais aussi par la possibilité donnée aux collectivités de participer au capital de Sociétés Anonymes dont l'objet est la production d'EnR. La transition énergétique permet de croiser planification et ressources financières.

- **3/ Proposer un autre regard sur la solidarité territoriale**

- La transition énergétique est une opportunité de renouvellement des visions des solidarités territoriales. Les arrière-pays sont généralement considérés comme dépendants des métropoles et des autres territoires attractifs. En matière d'énergies renouvelables, ce sont les premiers qui sont plus vertueux. Cela conduit à une vision inversée de celle qui domine généralement, et qui valorise les métropoles. Par ailleurs, se pose également la question d'un potentiel transfert de production des uns vers les autres.
- Ces réflexions peuvent d'autant mieux prendre corps que de nouveaux projets de territoire comme les Territoires à énergie positive pour la croissance verte ont été conçus par la loi. Les PCAET (désormais obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants) et leur intégration dans les SCoT, qui peuvent les porter, constituent un autre cadre d'intégration de la question de la production des énergies renouvelables.
- **Plus que l'objectif d'autonomie énergétique et de diminution des GES, c'est bien la démarche en elle-même permettant de fédérer des acteurs autour d'un projet et de nouvelles visions à long terme des territoires qui constitue une façon de ré-enchanter la planification.**

- 4/ Une remise en cause des liens entre les formes urbaines et l'énergie

- Les formes urbaines ne suffisent pas à caractériser les mauvais élèves en matière de consommation énergétique. Les liens en la matière sont complexes et font aussi intervenir des variables telles que la richesse des ménages, les réseaux de transport, etc.
- De plus, l'essentiel du bâti est déjà existant et il faudra faire en grande partie avec des espaces plus ou moins mités, à faible densité.
- Ainsi, préconiser la densité et les formes urbaines compactes ne suffit pas. **C'est bien l'ensemble de l'optimisation de nos fonctionnements sociétaux et territoriaux qui est à réinventer.**